



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 16ème législature

### Insertion d'un enseignement « gestion de l'entreprise » en études médicales

Question écrite n° 1384

#### Texte de la question

M. Benjamin Dirx attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité d'inclure dans le programme des études médicales un enseignement spécifique sur les méthodes d'administration et de gestion de l'entreprise. Le nombre de médecins ne cesse de chuter au cours des dernières années. Plus particulièrement, les médecins généralistes, au nombre de 87 801 en 2018, ont vu leur effectif décroître de 7 % depuis 2010. Outre ce constat à l'échelle nationale, de nombreux territoires sont sous-dotés, rendant l'accès à un médecin impossible pour de très nombreux compatriotes (8,6 % des Français n'avaient pas de médecin traitant en 2018). Afin de remédier à cette difficulté, la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé a prévu différentes mesures, dont la suppression du *numerus clausus* au terme de la première année commune des études de santé. Actuellement, le manque de médecins généralistes dans les territoires ruraux est trop souvent expliqué par le fait que ceux-ci ne veulent pas venir vivre sur ces territoires avec leur famille. Or des expériences tendent à montrer que ce constat est pour partie inexact. S'il est vrai que de moins en moins de médecins créent leurs cabinets médicaux au sein de ces zones sous-dotées, certains acceptent de s'installer lorsqu'il leur est proposé de travailler sous le statut de salarié, comme c'est le cas en Saône-et-Loire. Au regard de cette constatation, on remarque que les nouveaux médecins pourraient être repoussés par le statut de libéral, les contraintes et l'inconnu que génère la création d'un cabinet médical. Dès lors, afin de compléter l'offre de médecins généralistes sur les territoires ruraux, il semblerait pertinent de sensibiliser les futurs médecins à la gestion d'entreprise pour que cette problématique ne les dissuade pas de créer leur cabinet. Il souhaite ainsi savoir si le Gouvernement serait susceptible de rendre obligatoire, au cours du deuxième cycle des études médicales, un enseignement spécifique sur les méthodes d'administration et de gestion de l'entreprise.

#### Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche prend note de la proposition d'inscrire, dans le programme du deuxième cycle des études de médecine, un enseignement spécifique sur les méthodes d'administration et de gestion de l'entreprise. Le programme de connaissances du second cycle des études de médecine figure en annexe de l'arrêté du 8 avril 2013 modifié relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales. La dernière mise à jour de ce programme a été effectuée en décembre 2021. Un comité ad hoc a été chargé du suivi de la réforme du deuxième cycle des études de médecine par les ministères chargés de l'enseignement supérieur et de la santé. L'une des missions de ce comité consiste à émettre des propositions concernant la rédaction de tout texte complémentaire nécessaire à la mise en place de la réforme, et notamment toute modification du programme. C'est dans ce cadre qu'une réflexion sur la proposition de rendre obligatoire, au cours du deuxième cycle des études de médecine, un enseignement spécifique sur les méthodes d'administration et de gestion de l'entreprise pourrait éventuellement être engagée. Cette proposition, si elle était retenue, ferait alors l'objet d'une mise à jour de ce programme.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Benjamin Dirx](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Renaissance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1384

**Rubrique :** Médecine

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

**Question publiée au JO le :** [20 septembre 2022](#), page 4082

**Réponse publiée au JO le :** [21 février 2023](#), page 1739